

La conversion à l'Islam, mode d'emploi...

Question : Je voudrais que vous me donniez des renseignements sur les démarches à entreprendre pour devenir musulman. Merci d'avance.

Réponse : Assalâmoualaïkoum wa rahmatoullâhi wa barakâtouh

Comme on vous l'a certainement déjà dit, l'Islam consiste avant tout en un ensemble de croyances auxquelles on doit adhérer sincèrement, du fond du cœur, et un certain nombre de pratiques rituelles, qui ont pour but notamment d'exprimer cette foi et de manifester notre entière soumission à Allah. C'est la raison pour laquelle la conversion à l'Islam demande surtout une foi profonde en chacune de ses croyances fondamentales, accompagnée d'une attestation verbale de cette foi. Voici quelques articles de la foi musulmane:

1- Allah est Un. Il n'a aucun associé, Il n'a pas engendré et n'a pas été engendré. Il possède les attributs de perfection. Son Unicité est parfaite et absolue. Toute forme de polythéisme, explicite ou implicite, est rejetée en Islam.

2- Le Prophète Mouhammad (Paix et bénédiction de Dieu soient sur lui) est le Messager Final envoyé sur cette terre par Dieu. Il est venu clore la prophétie et aucun autre prophète ne viendra après lui.

3- Le Qur'aane est le dernier Livre révélé de Dieu. Son contenu est entièrement véridique.

4- Après la mort, viendra un Jour où tous les hommes et femmes seront ressuscités et devront répondre de leurs actes devant Dieu.

5- Tous les enseignements donnés par le Qur'aane et le Prophète Mouhammad (Paix et bénédiction de Dieu soient sur lui) sont véridiques et demandent à être appliqués.

Pour en venir maintenant à la conversion proprement dite, il s'agit d'un processus très simple pour laquelle il n'existe pas réellement de méthode à suivre, comme

c'est le cas par exemple pour le baptême dans le christianisme. Il n'est pas non plus nécessaire d'avoir recours à un savant musulman, un Imâm ou une organisation pour cela. On peut le faire seul, bien que la meilleure solution pour cela reste effectivement de prendre contact avec le responsable d'une instance religieuse islamique reconnue, d'un centre ou d'une organisation islamique ou encore d'une mosquée, afin d'obtenir un minimum de renseignement sur l'islam et ses préceptes.

Le jour de la conversion, il est recommandé de prendre un bain avec l'intention d'embrasser l'Islam, de se raser les poils des aisselles et du pubis, de porter des vêtements propres et de se parfumer. Pour devenir musulman, il suffit de prononcer la » Chahâdah « , l'attestation de foi :

**« Ach ha dou allâ'ilâha illâlahou wa ach ha dou anna mouhammadan
abdouhou wa rasoûlouh »**

**» J'atteste qu'il n'y a point d'autre divinité que Dieu, et j'atteste que
Mouhammad est le Messager de Dieu ».**

A partir du moment où on a récité la profession de foi, et reconnu avec conviction sa véracité, on devient musulman. Cependant, il y a certaines choses qu'il est bon de faire à cette occasion ; il est ainsi recommandé d'exprimer son affranchissement de toute autre religion que l'Islam, de toutes croyances contraires à l'Unicité de Dieu et de réciter la profession de foi détaillée (» *Je crois en Dieu, à Ses anges, à Ses livres, à Ses Messagers, au Jour du Jugement Dernier et au destin portant sur le bien et sur le mal.* «), de promettre à Dieu de s'acquitter de toutes les obligations qui reposent sur le musulman et de ne jamais désobéir à Ses ordres. Il est aussi recommandé d'implorer l'aide de Dieu, Son pardon et de Lui demander la guidée. Il est évident qu'une foi véritable, c'est à dire une conviction du cœur doit accompagner l'attestation de foi. On doit ainsi bien comprendre ce que l'on est en train d'attester (unicité de Dieu, prophétie de Mouhammad (Paix et bénédiction de Dieu soient sur lui), ...) et apporter foi en ce que l'on dit.

Après la conversion, l'étape suivante dans votre cheminement vers Dieu consistera à un apprentissage progressif et plus approfondi de la foi islamique, de la pratique religieuse (prière, jeûne, récitation du Coran etc...), ainsi que de l'éthique et du mode de vie enseigné et prêché par l'Islam, garantie de votre succès dans ce monde et dans l'autre, avec la volonté de Dieu (Incha Allah). En effet, l'Islam se caractérise en quelque sorte par sa dimension « globalisante » (*si*

je peux m'exprimer ainsi): Il représente ainsi un véritable mode de vie. La pratique du musulman ne se limite pas aux seules pratiques rituelles, telles que la prière, le jeûne, l'aumône etc.. En fait, toute sa conduite, dans ses relations avec autrui, dans son comportement au sein de la société, dans ses transactions etc...

s'inspirent des sources fondamentales de l'islam: Le Coran et la Sounnah (*pratique du Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam)*)

Mais il faut bien comprendre que l'islam n'est pas, comme on le pense souvent, une somme d'interdictions et de permissions. A vrai dire, la force du « *musulman* » (qui signifie littéralement « soumis ») se trouve dans le lien de proximité et d'intimité qu'il entretient avec Dieu, Son Créateur. Toutes ses actions, la plus minime soit elle, peut ainsi devenir un acte d'adoration: Ainsi, le Prophète Mouhammad (sallâllâhou alayhi wa sallam) disait en ce sens que les relations intimes entre époux constituent un acte méritoire et rapportant des récompenses, lorsqu'elles ont lieu dans un cadre légitime et motivées par une bonne intention...

Il faut savoir également qu'en islam, il est nécessaire (*selon l'avis de certains savants*) ou fortement recommandé (*selon l'avis d'autres savants*) aux hommes de se circoncire, à condition qu'ils puissent supporter la douleur. (*De nos jours, cela peut être facilement fait sous anesthésie.*)

Par ailleurs, il est important de rappeler que la conversion à l'islam constitue, selon les dires du Prophète Mouhammad (Paix et bénédiction de Dieu soient sur lui), une sorte de nouvelle naissance. **Tous les péchés précédant ce retour vers la religion originelle sont ainsi pardonnés, exception faite des droits en rapport avec autrui.**

Une dernière chose: Il serait bien également pour vous d'obtenir un document attestant de votre conversion.

Ce document, qui n'est nullement nécessaire pour devenir musulman, peut néanmoins se révéler utile dans les deux cas suivants:

- Lorsqu'une personne convertie à l'islam désire se rendre pour le pèlerinage à la Mecque. A ce moment, il arrive que les autorités en place demandent à ce qu'il produise un document qui témoigne qu'il s'est converti à l'islam.

- Si vous résidez dans un lieu où il y a très peu de musulmans autour de vous et que les gens ne sont pas au courant de votre conversion. Dans ce cas, le certificat se révélera utile si vous arrivez à mourir, afin que les funérailles soient faites

suivant le rituel islamique.

En tout état de cause, le certificat de conversion peut être obtenu auprès de n'importe quel centre ou association islamique dans la région dans laquelle vous vous trouvez. Vous même demander au Imâm de votre localité s'il voudrait bien en établir un pour vous.

Que Dieu nous guide tous vers Sa lumière !

Wa Allâhou A'lam !

(Et Dieu est Plus Savant !)

<https://muslimfr.com/la-conversion-a-lislam-mode-demploi/>